



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

CONSEIL

Cent trente-troisième session

Rome, 14 -16 novembre 2007

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM

1. En application de la Résolution 6/99, adoptée par la Conférence de la FAO à sa trentième session, le 13 novembre 1999, le Conseil est appelé à élire six membres du Conseil d'administration du PAM parmi les États Membres de la FAO pour un mandat de trois ans.
2. Aux fins de cette élection, les États Membres de la FAO sont répartis en cinq listes distinctes (A, B, C, D et E), qui figurent sur le site web de la FAO:
http://www.fao.org/unfao/bodies/council/cl131/Index_fr.htm.
3. Le Conseil sera donc appelé à élire six membres pour un mandat expirant le 31 décembre 2010 pour remplacer ceux dont le mandat prend fin le 31 décembre 2007, à savoir: le Canada (D); le Congo (A); l'Allemagne (D); Haïti (C); le Koweït (B) et le Niger (A).
4. Les membres sortants sont rééligibles.
5. On trouvera à l'Annexe A un formulaire de présentation de candidature, qui doit être envoyé au Secrétaire général du Conseil et de la Conférence au plus tard le **Lundi 19 novembre 2007 à 12 heures**. L'élection des six membres susmentionnés se déroulera lors de la cent trente-quatrième session du Conseil de la FAO (26 novembre 2007).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Mandat expirant le	Élus par le Conseil de la FAO	Élus par le Conseil économique et social
31 décembre 2007	Canada (D) Congo (A) Allemagne (D) Haïti (C) Koweït (B) Niger (A)	Australie (D) Chine (B) Cuba (C) Éthiopie (A) Norvège (D) Tunisie (A)
31 décembre 2008	Autriche (D) Colombie (C) Slovénie (E) Soudan (A) ¹ Suisse (D) République-Unie de Tanzanie (A) ²	Indonésie (B) Japon (D) Mexique (C) Ukraine (E) Royaume-Uni (D) Zimbabwe (A)
31 décembre 2009	Pakistan (B) Pérou (C) Philippines (B) Pays-Bas (D) États-Unis d'Amérique (D) Zambie (A)	Nouvelle-Zélande (D) ³ Cap-Vert (A) Inde (B) Iran (République islamique d') (B) Belgique (D) Fédération de Russie (E) Suède (D)
31 décembre 2010		Australie (D) Burundi (A) Cuba (C) Norvège (D) Soudan (A) Thaïlande (B)

1/ L'Algérie s'est désistée de son siège de la Liste A à compter du 1^{er} janvier 2007 en faveur du Soudan pour le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2008.

2/ Ce siège est affecté par roulement aux États des Listes A (2000-2002), B (2003-2005), A (2006-2008) et C (2009-2011).

3/ La Nouvelle-Zélande se désistera de son siège de la Liste D au 31 décembre 2007 en faveur de la Belgique pour le reste du mandat prenant fin le 31 décembre 2009.

ANNEXE A**FORMULAIRE DE PROPOSITION DE CANDIDATURE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAM**

À présenter avant le lundi 19 novembre 2007 à 12 heures

Au: Secrétaire général du Conseil et de la Conférence Date:
Bureau B-202

Le délégué de (État Membre de la FAO)

(Signature)

Propose la candidature de sur la Liste1/

pour un siège au Conseil d'administration du PAM, pour un mandat allant du
1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Le délégué de.....(État Membre de la FAO)

(signature).....

Titre:.....

accepte cette candidature.

1/ A, B, C ou D selon le cas. Les sièges à pourvoir pour 2008-2010 sont les suivants:
2 de la Liste A, 1 de la Liste B, 1 de la Liste C et 2 de la Liste D.
Il n'y a pas de vacance à pourvoir pour la Liste E pendant la période concernée.